

la lettre

de Midi-Pyrénées



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

L'information sur l'aménagement du territoire régional



« 40 millions d'euros par an pour 6 régions aéronautiques, c'est, dans le contexte actuel, insuffisant. »

Martin Malvy, Président de Région

Que pensez-vous des mesures annoncées par le Premier ministre en faveur de l'aéronautique ?

La seule vraie mesure annoncée concerne l'ouverture de 80 millions d'euros d'avances remboursables aux régions aéronautiques pour 2007 et 2008. C'est, dans la conjoncture actuelle, d'une insuffisance manifeste. Ceci traduit la persistance du Gouvernement à ne pas voir l'ampleur des problèmes auxquels l'industrie aéronautique est et va être confrontée. Les industriels qui ont rencontré le Premier ministre lui ont dit leurs difficultés et leurs craintes : problèmes de trésorerie dus au décalage des programmes, surcoûts de 20% dus au rapport euro/dollar, manque de visibilité...

Quelles mesures préconisez-vous ?

J'ai remis au Premier ministre un plan de onze propositions précis et adapté au tissu des entreprises régionales. Certaines relèvent directement de la compétence du Gouvernement, d'autres doivent être négociées avec Bruxelles. Je lui ai dit ma disponibilité pour poursuivre le dialogue.

Cependant, certaines de nos politiques régionales pourront difficilement être poursuivies, en raison de problèmes budgétaires liés aux transferts de charge opérés par l'Etat. Je pense notamment à la pratique des avances remboursables que nous avons mis en œuvre à hauteur de 10 millions d'euros entre 2002 et 2006.

La Région propose un plan d'aide à l'aéronautique

A l'issue de la réunion qui s'est tenue le 15 novembre entre le Premier ministre et les élus de Midi-Pyrénées, la Région a présenté un plan d'action en onze points pour les PME de la filière aéronautique.



© MPE/G. Bourquillon

L'aéronautique est en crise. Les conséquences pour l'ensemble du secteur en Midi-Pyrénées, sont très sérieuses. Ce n'est pas à la Région de résoudre la crise que traverse Airbus. Elle n'en a ni les compétences, ni les budgets. En revanche, elle a un devoir d'alerte auprès du Gouvernement et de Bruxelles. Dès les premiers jours, la Région a dit

son inquiétude face aux difficultés d'EADS-Airbus.

Elle a attiré l'attention du Gouvernement sur les conséquences sociales de la crise, notamment pour les entreprises sous-traitantes qui représentent 60% de l'emploi aéronautique en Midi-Pyrénées.

Ces petites et moyennes entreprises, qui ont consenti des investissements importants et

se sont fortement endettées pour les besoins du programme A380, vont devoir faire face à un grave problème de trésorerie.

« J'ai de très fortes inquiétudes pour le tissu des équipementiers et des sous-traitants installés dans les huit départements », avait déclaré Martin Malvy à Louis Gallois dès le début du mois d'octobre.

L'aéronautique en Midi-Pyrénées

> EADS-AIRBUS : 16800 salariés à Toulouse, Blagnac, Colomiers et Tarbes

> 568 sous-traitants, dont 18 équipementiers : Thalès, Latécoère, Ratier-Figeac, Liebherr, Blanc Aéro...

> 60 000 emplois (constructeurs, équipementiers et sous-traitants)

> dont 27 000 constructeurs et équipementiers

> dont 32 000 sous-traitants

> le tiers de l'emploi industriel

> 75 000 emplois induits

Onze mesures en faveur de la filière aéronautique

La Région préconise **des actions très ciblées à mettre en œuvre de toute urgence, au niveau national et européen.**

Les moyens mis en œuvre sont largement renforcés pour les entreprises sous-traitantes qui constituent l'ossature de l'économie régionale. Les entreprises de l'aéronautique, équipementiers et sous-traitants, se sont fortement endettées pour les besoins du programme A380. Leur dette, estimée à 400 millions d'euros, pose un problème immédiat de trésorerie lié au décalage de 2 ans de l'A 380. Elle pose aussi un problème de capacité financière à se positionner sur les futurs programmes A320 composite et A350 XWB. Pour rester compétitives, elles vont devoir s'adapter. Hors filière aéronautique, de nombreuses entreprises rencontrent également des difficultés liées à des annulations de commandes en chaîne, directement d'Airbus ou du réseau.

- 1 L'assouplissement des modalités d'intervention des dispositifs en fonds propres (AEROFUND).**
- 2 L'élargissement par l'Etat des dispositifs de garantie (OSEO SOFARIS) aux opérations de restructuration des encours court terme et de rééchelonnement de la dette.**
- 3 L'éligibilité des entreprises non PME au dispositif de garantie OSEO SOFARIS.**
- 4 L'extension du dispositif national d'avances remboursables, réservé exclusivement aujourd'hui aux équipementiers, aux entreprises régionales sous-traitantes de rang 1 et de rang 2, comme la Région Midi-Pyrénées s'y est engagée dès 2004 en allouant 10 millions d'euros à 16 entreprises régionales dont le rôle est majeur dans la structuration du tissu industriel.**
- 5 Le règlement rapide du problème de la couverture de change.** Les problématiques liées à la parité euro/dollar sont particulièrement préoccupantes. Les contrats de couverture de change arrivent à leurs termes en fin d'année 2006 et en 2007. Le surcoût dû à la parité actuelle euro/dollar est de l'ordre de 20 %, ce qui amène AIRBUS à conseiller aux entreprises de produire dans les pays à bas coûts ou en zone dollars. A défaut d'autres solutions y compris européennes, l'Etat doit engager sans délai une discussion avec les organismes bancaires spécialisés afin de réformer le système actuel et de le faire évoluer pour que ces assurances couvrent la réalité du manque à gagner.
- 6 La réinscription des crédits d'Etat déconcentrés pour le renforcement des procédures d'aides classiques aux sous-traitants, pour améliorer leurs performances internes, les aider à intégrer des nouvelles technologies (composite par exemple) et de nouveaux outils, organiser de nouveaux regroupements, les accompagner sur de nouveaux marchés (15 millions d'euros annoncés pour 2007-2013 contre 30 millions de 2000 à 2006).**
- 7 La révision urgente par l'Etat de la carte des zones éligibles aux aides à finalité régionale** réduite de 67 % dès janvier 2007 par rapport à la situation actuelle, avec comme conséquence leur réduction et même leur suppression pour les moyennes et grandes entreprises. Alors qu'en moyenne il peut être accordé 25 % d'aide pour la modernisation d'une PME, en 2007 ce taux, sans modification, passerait à 15 % maximum dans le meilleur des cas, voire à 7,5 % dans la majorité des dossiers. On risque donc de se trouver dans la situation paradoxale d'une incitation à la délocalisation par le donneur d'ordre, renforcée par une réglementation qui devient totalement contre performante : surcoût lié au rapport euro dollar, fortes diminutions des aides autorisées en zone euro.
- 8 La réorientation du Plan ADER engagé dès fin 2001 en partenariat avec l'Etat.** Ce plan, doté de près de 24 millions d'euros par la Région, avait été conçu pour accompagner le tissu industriel régional au moment du lancement de l'A380. Il faut aujourd'hui un nouveau plan de soutien de la sous-traitance régionale, pour l'aider à s'adapter aux contraintes industrielles et économiques qui découleront du nouveau plan de restructuration (Power 08) de l'avionneur européen Airbus. La Région a évalué les besoins en financements publics sur la période 2007-2013 à 100 millions d'euros pour l'ensemble du secteur aéronautique.
- 9 Le soutien au développement d'un plan régional autour de l'Institut Régional des Matériaux en appui au transfert de technologies en direction des entreprises.** Soutien de l'Agence pour l'Innovation Industrielle (All) au projet «Défi composites».
- 10 Cette situation confirme plus que jamais le bien fondé de la requête de la Région qui dans le cadre des Contrats de projets et dans le titre de l'économie a estimé très insuffisants les crédits prévus à hauteur de 70 millions d'euros dans la lettre de mission du Préfet de Région. Elle rappelle donc sa demande d'une affectation de 117 millions de la part de l'Etat, en s'engageant pour sa part à intervenir à même hauteur.**
- 11 La Région demande, conformément à la réglementation européenne, que lui soit confiée la gestion des fonds FEDER et FSE pour une plus grande réactivité, plus nécessaire que jamais.**

Le soutien de la Région à l'aéronautique

- Pour la sous-traitance aéronautique : le «Plan Ader». En 3 ans, 429 PME ont bénéficié de 23 millions d'euros d'aides, sous forme de prêts et d'avances remboursables, pour améliorer leurs performances industrielles et technologiques et rester compétitives.
- Pour dynamiser la filière composite : «Objectif composite». Il favorise la constitution d'une filière régionale des composites, ces matériaux légers et robustes attendus par l'industrie aéronautique. Il aide les sous-traitants locaux à amorcer cette mutation technologique par le lancement d'appels à projets et la mise à disposition d'experts en composites.
- La Région a consacré 45 millions d'euros à l'industrie aéronautique par des aides aux infrastructures, aux investissements stratégiques, à la recherche et aux outils financiers.

La lettre de Midi-Pyrénées - Edition spéciale - Décembre 2006

Directeur de la publication : Martin Malvy,
Président de la Région Midi-Pyrénées.

Directrice de la communication : Marie-Christine de Zeeuw.
Responsable du service presse et publications : Thierry Charmasson.
Responsable des publications : Leïla Halhouli. Rédaction : Isabelle d'Arailh.
Conception : Hôtel République. Réalisation : Studio Oui oui. Photo : E. Grimault.
ISSN (en cours). Dépôt légal : Hôtel de Région - 22, bd Maréchal Juin
31406 Toulouse Cedex 9 - midipypress@cr-mip.fr. Impression : Delort.